



Pessac, le 9 novembre 2012

**Référence : FscqP-2012-24**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du 25 septembre 2012 au Moulin de Noès à 20h30**

**Participants :** Mme Françoise Lafon (Sardine)

MM. Dominique Lestynek et Jean-Claude Larrezet (Bourg et Fédération), Jacques Da-Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération), Jean-Paul Messé (Brivazac-Candau), Alain de Wailly (Casino), Daniel Marie-Anne (3M-Bourgailh et Fédération), Michel Ménétrier (La Paillère-Compostelle), Michel Magne (Noès), Jean-Claude Juzan (Le Monteil), Michel Kwiatkowski (Le Monteil et Fédération), Jean-Pierre Berthomieux (Toctoucau), Roger Lévy (France et environnants), Serge Degueil (Magonty), Yves Schmidt (Magonty et Fédération)

**Excusés :** Ghislaine Aguilar et Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS et Fédération)

**Rédacteur :** Yves Schmidt

### **Ordre du jour :**

- Approbation du CR de la réunion du conseil d'administration du 19/06/2012
- PLU - préparation de l'avis
- Maisons de quartiers
- La ville du 1/4 d'heure
- Transports : terminus de la ligne B à Montesquieu
- Vie associative — Communication avec la Ville
- Aménagement du carrefour du Pacha
- Travail sur les noms de rues
- Bilan des journées du Patrimoine et Villa Clément V
- Questions diverses.

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19/06/2012**

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 19 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

**Dominique Lestynek** (Fédération) fait part de sa satisfaction de voir Alain de Wailly, remplaçant du président du comité de quartier Casino, participer à nouveau aux réunions du conseil d'administration de la Fédération.

### **2. PLU - Préparation de l'avis**

**Jacques Da-Rold** (Chiquet-Fontaudin) parcourt le document qui fait la synthèse des textes rédigés par les syndicats et comités de quartiers qui a servi de fil conducteur lors de l'assemblée générale du 21 avril 2012. Le texte a intégré les éléments nouveaux qui sont apparus depuis cette date. Le document est joint en annexe 1. Ce document sera envoyé à la Mairie après que les quartiers aient apporté leurs dernières propositions.

**Jean-Claude Juzan** (Le Monteil) constate que ce document va au-delà d'un simple bilan puisqu'il propose des solutions : il considère que dans ce cas, il est très incomplet et propose de l'enrichir d'autres solutions.

Le bureau de la Fédération rejette cette proposition qui repousserait sensiblement l'émission de ce document et propose de modifier son titre qui traduirait le fait que le document fait un bilan du PLU et propose une ébauche de solutions, annonçant que ce travail sera poursuivi par les quartiers.

**Roger Lévy** (France et environnants) cite les propos de Jean-Jacques Benoît, maire de Pessac, qui refuse de voir dans les villas archachonnaises l'habitat type de Pessac.

**Dominique Lestynek** rappelle que le nom de villa arcachonnaise est impropre : cet habitat a été créé par les architectes bordelais à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle et il est très répandu dans l'agglomération bordelaise mais représente à Pessac une caractéristique de l'urbanisme de cette période dont le quartier du Casino est un exemple significatif. Contrairement à ce qu'on peut penser, ce style concerne également bien d'autres quartiers de Pessac (comme la première ceinture du Bourg, Sardine, Chiquet, France, etc .) parfois avec des constructions beaucoup plus modestes.

**Jacques Da Rold** propose que la Fédération, avec le concours des quartiers, fasse un recueil photographique des maisons de ce type sur Pessac mais aussi d'autres maisons remarquables.

**Dominique Lestynek** revient sur le laxisme manifesté par la Ville lors des jugements émis par les tribunaux dans les affaires de contestation par les promoteurs en cas de refus des permis de construire : la Ville ne fait jamais appel. Il regrette le manque de maîtrise foncière pour les services publics. Il insiste sur la nécessité de sauvegarder le patrimoine, par exemple le domaine Forestier. Il est par ailleurs nécessaire de ne pas considérer le campus comme une zone extra territoriale.

**Serge Degueil** (Magonty) évoque le problème des écoles : on ferme des classes dans les quartiers en pleine évolution démographique et on envoie les enfants dans les écoles voisines ce qui est en contradiction avec les efforts pour développer la création de cheminements verts qui permettraient aux enfants de se rendre à l'école à vélo en toute sécurité.

### 3. Maisons de quartiers

**Jacques Da Rold** commente le document joint en annexe 2.

**Jean-Paul Messé** (Brivazac-Candau) regrette que le service de la Vie associative interdise l'affichage du planning d'occupation des maisons de quartier.

**Dominique Lestynek** reconnaît que rien n'est mis en \_uvre pour faciliter la communication.

**Serge Degueil** informe le conseil d'administration que le comité de quartier de Magonty a obtenu l'attribution de créneaux horaires dont il assure la gestion.

Pour **Jacques Da Rold**, il est important de rappeler que le fonctionnement des maisons de quartier est du rôle des syndicats et comités de quartiers.

**Jean-Claude Juzan** rappelle qu'il faut aussi aborder le problème de l'équipement des maisons de quartier (borne Wifi, possibilité de mettre en place du matériel numérique (Visio projecteur, écran,\_) et le problème du stockage du petit matériel fragile. Il aborde les problèmes d'usage des salles et du matériel.

**Dominique Lestynek** regrette que certaines salles ne soient pas adaptées aux activités, notamment l'absence de ventilation dans les salles où se déroulent des activités physiques (danse, gymnastique, \_). Il précise que le document présenté par Jacques Da Rold doit être diffusé avant les réunions prévues en octobre.

**Jean-Pierre Berthomieux** (Toctoucau) constate que lorsque la Ville occupe la salle, à l'occasion des élections par exemple, elle ne procède jamais à son nettoyage.

**Jean-Paul Messé** regrette qu'il faille s'y prendre au moins 6 mois à l'avance pour les réservations de salles et que la Ville ne donne sa réponse que peu de temps avant l'organisation des manifestations.

**Françoise Lafon** (Sardine) regrette qu'il faille prendre rendez-vous avec le service de la Vie associative uniquement pour récupérer une clé. La Mairie oublie qu'elle a un devoir de service public.

### 4. La ville du 1/4 d'heure

**Jacques Da Rold** précise que le projet actuel concerne plusieurs secteurs : Chiquet-Fontaudin, Brivazac-Candau, Le Monteil, La Paillère-Compostelle et Le Bourg.

La Fédération demande que ce projet soit concrétisé par la réalisation de cartes.

**Jacques Da Rold** propose que les quartiers affinent les projets pour permettre à la Ville d'en tenir compte.

## 5. Transports : terminus de la ligne B à Montesquieu

**Jacques Da Rold** rappelle que cette initiative réduira de moitié la fréquence de desserte de Pessac o il a adressé un courrier à la CUB (voir annexe 3) pour demander que le terminus du tramway soit déplacé de la station Montaigne-Montesquieu à la station Unitec : en effet, cette station dispose d'un parc-relais très fréquenté et se trouve être le point de convergence de quatre lignes de bus.

**Dominique Lestynek** déplore ce fonctionnement dégradé qui s'explique par un nombre insuffisant de rames. Il propose de faire un courrier à la Ville et à la CUB.

## 6. Vie associative - Communication avec la Ville

**Jean-Claude Juzan** annonce que la Ville a décidé de supprimer la subvention exceptionnelle de la Maison des associations, ce qui se traduira par le départ de Sylvie Lac. Une deuxième personne qualifiée est indispensable, mais nous assistons à la volonté de maintenir cet emploi précaire depuis plus de 10 ans ce qui contribue à faire de la MDA un modèle organisé de précarité sociale !

## 7. Aménagement du carrefour du Pacha

**Yves Schmidt** (Magonty) rappelle que lors de la réunion du 13 juin relative à l'aménagement du secteur Chappement-Lucildo, Patrice Verdon, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, a annoncé que l'aménagement du carrefour du Pacha n'était plus d'actualité en raison des difficultés à concilier les différents intervenants. Il propose que les quartiers concernés, France, Cap de Bos, Toctoucau et Magonty, préparent un courrier qui pourra être diffusé par la Fédération.

## 8. Travail sur les noms de rues

La commission *Patrimoine et histoire* a bien avancé le projet de *Viographie de Pessac*. Les quartiers sont sollicités pour apporter des informations qui manquent à propos des voies qui leur sont propres, ainsi que pour la rédaction du **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** paragraphe qui leur sera consacré.

Pour **Françoise Lafon**, il est indispensable que les prénoms des personnalités soient associés à leur nom. Par ailleurs, elle regrette que les quartiers ne soient plus associés dans le choix du nom des nouvelles voies : elle a adressé un courrier à la Ville pour demander de différer la dénomination d'une nouvelle allée de son quartier : elle propose qu'elle prenne le nom d'Alcide Bontou, gastronome réputé qui a vécu dans le quartier.

## 9. Bilan des journées du Patrimoine et Villa Clément V

**Dominique Lestynek** se félicite du succès de ces journées pour ce qui est de la participation de la Fédération. Une cinquantaine de personne ont participé au circuit du Madran.

L'association *Les Passeurs de mémoire* dont la présidente est Claudine Jousse, a été créée pour défendre le projet de création d'un centre d'archivage des données numériques relatives au patrimoine qui aura pour siège la villa Clément V, située avenue Eugène et Marc Dulout.

## 10. Questions diverses.

**Déchets sur la voie publique.** **Yves Schmidt** évoque le problème des dépôts de déchets au pied des conteneurs de collecte du verre ou dans les fossés. Il propose que la Fédération adresse un courrier au maire pour le sensibiliser sur ce problème et inciter la police municipale à sanctionner ces incivilités.

**Dominique Lestynek** propose également de demander à la Ville dans ce courrier de faire des tournées dans les quartiers pour ramasser les déchets verts et les encombrants, comme cela se fait à Mérignac ville comparable sur la CUB ou sur l'intercommunalité du Nord Bassin, dans le but d'éviter les dépôts sauvages en particulier dans les immeubles collectifs et des déplacements individuels vers les déchetteries (Il faut également favoriser les transports collectifs pour les déchets !).

**Ramassage des ordures ménagères dans les impasses.** **Jean-Claude Juzan** fait part du problème créé par la décision de la CUB de ne plus assurer la collecte des ordures ménagères dans les impasses lorsque le camion doit sortir en marche arrière. Les services de la ville disposent d'une liste de voies visiblement surévaluée : en effet en réunion, ils ont annoncé 88 rues

alors que leur liste ne comportait que 66 noms. Dans le quartier du Monteil, la liste dont disposait le service Domaine public était beaucoup plus conséquente : il a été annoncé 10 voies alors que le comité de quartier a démontré que ne sont réellement concernées que 2 ou 3 bouts de rues ; de même, en cas de non ramassage, il se pose le problème du stockage des poubelles sur les trottoirs (exemple : allée des Vignes/avenue Sainte Marie (7 conteneurs en permanence)).

**Françoise Lafon** signale qu'elle a adressé un courrier à la Mairie, avec une copie à la CUB, concernant l'allée Claude Saint-Orens. En 1968 lors de la construction de ce lotissement la raquette avait été agrandie pour permettre à la benne de faire demi-tour (les engins d'alors étaient moins performants que ceux d'aujourd'hui)

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 23h00

## Annexe 1

### ÉVALUATION DU PLU - septembre 2012

Le PLU actuellement en vigueur est en phase de révision. Des réunions de travail ont permis de préciser le "projet de territoire", phase préalable à la mise au point du document PLU lui-même, PLU 3.1 qui devra prendre en compte les problématiques liées à l'occupation des sols, comme le PLU actuel, mais également celles qui concernent le logement, les activités et les services, les transports\_ C'est dans cet esprit qu'a été élaboré le présent document d'évaluation du PLU actuel, document de travail élaboré à partir de contributions de syndicats de quartier, enrichi par le débat en assemblée générale ce 21 avril puis par la poursuite d'appel à contributions.

Tel que nous l'avons rappelé lors de la rencontre organisée par la CUB à la salle Bellegrave, il convient en effet d'évaluer le PLU actuel avant de mettre au point le futur PLU.

En préambule, il apparaît que le PLU, demeure essentiellement **un document pour préciser les droits des sols, comme l'était le POS, et non un réel document d'urbanisme** permettant une vision cohérente de la Ville choisie. **Le PLU n'a pas permis de maîtriser la tension foncière** ce qui a eu pour effet une augmentation importante de certains prix du foncier et de l'immobilier et par conséquence l'accélération des changements d'affectation des sols, au gré des opportunités foncières. **Cette dérive entre les intentions affichées et la réalité** doit nous conduire à la vigilance pour le futur PLU en demandant que les règles et règlements tiennent d'avantage compte des spécificités locales, des usages et d'une urbanisation qui ne se limite pas à la parcelle mais à des ensembles cohérents au niveau des quartiers et **que la mise en \_uvre du PLU fasse d'avantage place à la concertation et à la négociation.**

La synthèse, non exhaustive, des analyses émises par les syndicats et comités de quartier pour cette phase d'évaluation du PLU et des remarques formulées lors de l'assemblée générale de la fédération du 21 avril 2012 peuvent se résumer en 8 chapitres :

- I- identité des quartiers
- II- stationnement, voirie, trottoirs, cheminements doux
- III- clôtures
- IV- architecture
- V- activités, services et transports
- VI- PEANP
- VII- divers, gens du voyage, protections phoniques
- VIII- concertation

#### **I- Identité des quartiers:**

**L'identité de certains quartiers a évolué sans être maîtrisée** notamment aux abords du campus (avec des petits logements pour étudiants, particulièrement sensible dans les quartiers riverains du campus) et dans la plupart des secteurs à dominante d'habitat individuel.

**Les constructions nouvelles s'implantent au gré des opportunités foncières** sans plan d'ensemble au niveau d'un espace cohérent sur le quartier et sans réelle maîtrise de la typologie des logements, laissée à la loi du marché et à la volonté des promoteurs. De même la collectivité a peu de moyens pour maîtriser les changements d'affectation de propriétés qui se font sans permis de construire lorsqu'il n'y a pas de modification d'aspect extérieur.

**Cela change la morphologie des quartiers et son type de population, donc les types de liens sociaux créés entre ses habitants.**

**Le morcellement des terrains**, la réduction "outrancière" de la taille des parcelles, **la construction en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> rang, au c\_ur des îlots** conduisent à la perte "d'urbanité", à un "paysage" sur rue sans réelles continuités urbaines et avec une perte de qualité, qualité nécessaire pour favoriser les cheminements à pied,

- provoquent la suppression d'espaces verts au c\_ur des quartiers notamment intra rocade, à l'appauvrissement de la biodiversité sur les parcelles privées, à l'imperméabilisation des sols, à la suppression de "jardins potagers" à l'appauvrissement de la bio diversité o
- s'accompagnent de la suppression de propriétés du patrimoine architectural pessacais o
- concourent à la prolifération de stationnements de voitures sur les chaussées et les trottoirs et au développement de l'urbanisme sécuritaire avec des portails "d'acier et de béton" et digicode sur front de rue.

**Des mesures et "zones de compensation" devraient être prévues pour pallier à ces inconvénients.**

Il apparaît ainsi qu'il n'y a pas suffisamment, et parfois pas du tout, de transition entre différents types d'habitat et de possibilités de constructibilités.

Les règles d'introduction de logements sociaux dans les nouveaux programmes sont un élément favorisant la mixité de populations mais certains quartiers manquent encore de logements sociaux.

**Les règles de hauteur posent question**, la limitation de celle-ci dans certains quartiers est une garantie pour éviter trop de dérives, mais conduit souvent à la banalisation de l'architecture et ne permet pas l'implantation de petits immeubles sur grandes parcelles dans les quartiers de maisons individuelles extra rocade. La diminution de la taille des parcelles conduit également à la multiplication des constructions en limites de propriété et ne tient pas compte des modifications d'ensoleillement des parcelles riveraines et des dispositifs de production d'énergies renouvelables tels que les panneaux solaires.

**Les règles de recul** par rapport au domaine public ne tiennent pas suffisamment compte de l'identité même des quartiers et ne distinguent pas suffisamment la mise en oeuvre dans le cadre d'un plan d'urbanisme d'ensemble, maîtrisé par la collectivité, et l'application de telles règles au coup par coup tant par les promoteurs que par des particuliers.

La modification de la morphologie des quartiers, l'évolution de leur identité s'effectue ainsi sans réelle maîtrise, au gré des opportunités foncières.

Cela pose aussi la question du **parcours résidentiel**, difficile, voire impossible pour la plupart des pessacais compte tenu des coûts de l'immobilier mais également notamment pour les personnes âgées du fait de l'absence de programmes de logements collectifs leur permettant de demeurer dans leur quartier, avec également la nécessité des services correspondant à l'évolution de l'âge.

## **II- Stationnement- voirie- trottoirs- cheminements doux**

Il n'est pas suffisamment tenu compte de la trame viaire existante et de ses possibilités d'accueil de nouvelles populations.

Pour les nouvelles constructions, au-delà des règles, **il convient de tenir compte des usages**. Le tramway et le développement des transports en commun ne supprimeront pas le besoin d'une voiture chez la plupart des pessacais et les dérogations pour les logements sociaux sont considérées tout à la fois discriminatoires et aberrantes. De même si le stationnement en sous sol est une bonne solution cela n'empêche pas la nécessité de disposer de places de stationnement en surface pour les visites, les livraisons, le portage des repas à domicile pour les personnes âgées.

Partout, tant en collectif qu'en secteur d'individuel il convient de demander **le stationnement sur les parcelles privées** et dans les lotissements de maisons individuelles favoriser le stationnement sur ces parcelles avec un recul du portail d'entrée.

**Les dérogations d'emprise des voiries nouvelles** pour les lotissements (à 80 d'emprise) conduisent à des voies à sens unique et des difficultés de stationnement et un "urbanisme de fond de jardin" avec la prolifération de clôtures-béton (ou de clôture-thuyas).

Il convient de privilégier **les maillages entre secteurs de construction**, les passages notamment piétons de l'un à l'autre et d'éviter le renferment sur soi même de ces nouveaux secteurs d'habitat. La rétrocession de ces cheminements piétons à la ville doit être facilitée et prévue dès l'engagement des

opérations de construction. Le développement des cheminements piétons dans les quartiers, au c\_ur des quartiers doit ainsi être favorisé.

**L'encombrement des trottoirs demeure un problème non résolu** tant au niveau des services concessionnaires, des enseignes, panneaux, poteaux et des poubelles et containers. Il convient de prévoir pour les constructions collectives des zones de stockage des containers sur les parcelles privées, en limite du domaine public, sans négliger la qualité architecturale.

**Les usages des lieux**, le vivre ensemble ne sont pas suffisamment pris en compte dans le PLU que ce soit au niveau du stationnement, de l'identité des quartiers, des déplacements pour les piétons ou les cycles.

### III- Clôtures

**Les règles du PLU sur les clôtures ne sont pas respectées.** Les murs en béton tant en façade qu'en fond de parcelle donnant parfois sur des rues existantes (l'urbanisme de fond de jardin) prolifèrent. La charte paysagère est ignorée de la plupart des particuliers. Certaines de ses suggestions devraient être intégrées dans le règlement et des préconisations pour **favoriser la biodiversité** devraient y être introduites (diversification des espèces végétales)

**L'urbanisme sécuritaire** se développe et rien dans le PLU n'en permet actuellement la maîtrise, ce qui se traduit par **la création de "nouveaux ghettos"**, l'inaccessibilité aux boîtes aux lettres pour transmettre les informations des quartiers, la perte du lien social. Cet urbanisme sécuritaire se développe également sur les parcelles de maisons individuelles conduisant à "l'enfermement", l'isolement, un "paysage concentrationnaire" à l'opposé de l'urbanité, du vivre ensemble.

### IV- Architecture

On assiste à une **banalisation de l'architecture**, malgré quelques essais timides en collectif comme en maisons individuelles. Il y a **peu d'effort pour une harmonie entre architecture contemporaine et architecture pré existante**. Cette harmonisation peut pourtant se faire par la négociation entre riverains (négociation nécessaire même pour une seule construction nouvelle) et par la qualité des architectes qui disposent d'une palette suffisante de matériaux et de techniques.

L'architecture contemporaine n'est pas incompatible avec son environnement si elle le prend en compte, ce qui conduit à "oser l'architecture" et l'harmonie avec l'environnement.

L'échoppe bordelaise n'est pas le modèle pessacais. Il existe des maisons de type "arcachonaise", grandes et petites en de nombreux quartiers.

Pour la préservation, préservation physique et/ou mémoire des lieux, il est demandé un inventaire des propriétés remarquables dans les différents quartiers (cela ne concerne pas seulement les propriétés de prestige mais également des habitats traditionnels d'un quartier dont il convient de conserver les traces et la mémoire). Cet inventaire serait à engager, inventaire à élaborer en lien avec chaque syndicat de quartier.

Le PLU ne prend pas suffisamment en compte **les séquences urbaines de Pessac et l'identité des quartiers** (à maintenir et développer) pour éviter un paysage uniforme.

### V- Activités-services -transports

Ce n'était pas intégré au PLU, ce devra l'être dans le futur PLU 3.1.

Cela concerne particulièrement **les commerces et services de proximité**, les services publics à maintenir dans les quartiers tels que par exemple la poste de Cap de Bos ou les écoles notamment dans des secteurs tel qu'à Magonty où la population va augmenter.

De même les besoins en **équipements sportifs et culturels** doivent être pris en compte pour la réservation de terrains et un bon équilibre de ces activités sur le territoire communal.

**L'augmentation de la population doit intégrer cette demande de services supplémentaires, sans oublier l'animation du centre ville, notamment en soirée** (et pallier aux carences actuelles du secteur privé en lieux de convivialité notamment le soir).

Pour les transports et les secteurs d'urbanisation associés, il convient de se référer essentiellement aux réseaux fixes dans le temps tel que le tram, alors que la liane 4 pourra avoir des modifications dans son tracé.

Le tram actuellement favorise Bordeaux et Talence (dont l'animation de la place du 7<sup>e</sup> art-le forum évolue positivement).

La fédération des syndicats de quartier rappelle sa demande de **liaison entre les lignes A et B du tram.**

**Les intermodalités** se développent mais elles se heurtent encore actuellement à l'impossibilité de billet unique réseau TBC-RER et pour les étudiants du campus à l'absence de communication privilégiant l'accès à la gare Saint Jean via Pessac centre.

## **VI- PEANP**

Une étude comparative des incidences des zonages PEANP et PLU est à effectuer ainsi qu'une analyse des demandes individuelles des habitants et occupants concernés.

**Il convient d'envisager une maîtrise des franges et d'engager la négociation.**

## **VII- Divers**

### *Protections phoniques- lutte contre le bruit*

Travaux à effectuer, tant vis-à-vis de la rocade que de la voie ferrée, (pour tous les quartiers de Pessac concernés **y compris entre la gare et Talence en ce qui concerne la voie ferrée**), sans oublier l'impact des vibrations.

### *Gens du Voyage*

Effectuer une évaluation de l'aire de gens du voyage de Mérignac- Pessac (fréquentation, usages\_) et préciser les actions à entreprendre "réciproquement" par les collectivités et les gens du voyage (également en ce qui concerne les stationnements sur terrains privés).

Qu'en est t il de l'aire spécialisée dans la zone hospitalière ?

### *Points Déchets.*

La mise en \_uvre des points "déchets" doit s'opérer en concertation et s'effectuer dans tous les quartiers.

## **VIII- Concertation**

- La concertation avec les "riverains" et les syndicats de quartier est essentielle que ce soit pour les opérations "au coup par coup" que pour les ensembles d'habitation ou les opérations d'aménagement tel que le quartier du Lartigon ou le centre-ville. Le nombre de logements n'est pas le seul élément à prendre en compte, une seule construction peut modifier un quartier et provoquer des gênes pour les riverains.
- En ce qui concerne le centre-ville, son devenir et notamment l'îlot "Andorphine" (entrée symbolique du centre) concerne l'ensemble des pessacais, ce site étant emblématique de Pessac.
- Au niveau du zonage, pour le futur PLU, il faut aller plus loin dans le détail, travailler "dans la dentelle", et **engager les concertations par secteurs sur des quartiers similaires.**

## **Annexe 2**

### **Maisons de quartier**

#### **Rappel de notre note du 18 octobre 2008**

Parmi les locaux, dont la ville de Pessac est propriétaire, mis à disposition des associations pour la mise en \_uvre de leurs activités les Maisons de quartier occupent une place importante.

Pour l'usage de ces maisons de quartier un planning d'occupation prévisionnel est mis en place sous l'égide du service de la vie associative.

Ce planning prévoit les mises à disposition pour l'ensemble des associations et activités en dehors des activités propres du Syndicat de quartier.

Il laisse parfois peu de disponibilités au Syndicat de quartier pour disposer de la Maison du quartier et faire face à des activités nouvelles ou à des besoins occasionnels tels que réunion ponctuelle, manifestations non prévues à l'avance\_ et ne répond pas toujours au caractère préférentiel de l'usage de la Maison de Quartier par le Comité de celui-ci.

Face à cette situation et compte tenu de l'obligation de concilier le bon déroulement de la vie associative pessacaise, qui pour de nombreuses associations nécessite un usage pérenne sur l'année de l'usage de salles d'activités, et des activités des Comités de quartier, eux-mêmes partie prenante du tissu associatif local, dans la plupart des cas le président du Comité de quartier règle "à l'amiable" les différents éventuels.

Certaines difficultés résultant de méconnaissances réciproques et d'absence de "communication" il est suggéré que soit organisée au début de chaque année de rentrée associative (en septembre), dans chaque Maison de quartier, une rencontre entre le Président du Syndicat de quartier, un responsable municipal et les représentants des associations devant occuper les locaux. Ceci permettrait à chacun de rappeler ses besoins et ses obligations notamment au niveau de l'entretien, le Comité de quartier n'étant pas responsable "juridiquement" de ces locaux municipaux ( en dehors du bureau affecté à celui-ci) mais bien souvent amené à être l'interlocuteur privilégié des services municipaux.

Plutôt qu'une grande réunion au niveau de la Commune, c'est en effet au niveau du quartier que les problèmes doivent être résolus d'autant que bien souvent les associations utilisatrices de locaux sont elles mêmes du quartier.

Cela n'augmentera certes pas le nombre de locaux, notamment pour les quartiers qui ne disposent pas encore de Maisons, mais conforterait le rôle du président du Syndicat de quartier et devrait permettre de désamorcer quelques difficultés d'usage.

#### **Compléments proposés en septembre 2012**

La réunion annuelle souhaitée est organisée par le service de la vie associative et répond en partie à notre demande même si :

- cette réunion est surtout administrative et ne permet pas un "véritable accueil" de la part du président du Syndicat de quartier qui est convié à ces réunions au même titre que les autres associations et sans contact préalable sur ses disponibilités
- de nombreuses associations occupant régulièrement les Maisons de quartier ne sont pas présentes à ces réunions et bien souvent même pas excusées.

D'autre part le président du Syndicat de quartier n'a pas les informations sur les occupations exceptionnelles de la Maison de son quartier.

Devant ces constats, nous proposons que :

- la réunion annuelle pour les occupations régulières soit organisée sous l'égide conjointe du service de la vie associative et du président du syndicat de quartier et que lors de celle-ci la priorité au syndicat de quartier soit rappelée,

- les présidents de syndicats de quartier disposent des informations sur les usages réguliers ou occasionnels des Maisons de leur quartier avec au-delà du nom de l'association, le type d'activité et d'usage ainsi que les contacts tel et/ou mail avec les représentants de ces associations,
- les usagers des Maisons de quartier soient informés de l'existence des syndicats de quartier et des contacts à prendre avec les représentants de ceux-ci (références qui pourraient figurer également sur le carnet de liaison),
- les problèmes d'usage ou de disponibilité des salles soient traités en concertation avec les syndicats de quartier.

Dominique Lestynek et Jacques Da Rold

le 9 septembre 2012

### **Annexe 3**

#### **Lettre du syndicat de quartier du Chiquet Fontaudin**

**à Monsieur le président de la Communauté Urbaine de Bordeaux**

**Objet: réseau de TRAM, ligne B**

Monsieur le Président

Notre attention a été attirée par l'éventualité de réaliser un terminus partiel de la ligne B du TRAM à la station Montaigne Montesquieu.

Notre Syndicat de Quartier riverain du campus considère que cette solution n'est pas satisfaisante :

- cela limitera les liaisons avec Pessac Centre donc l'attractivité de celui-ci notamment pour les étudiants du campus,
- cela limitera les liaisons depuis et vers la station Unitec qui est celle qui est la plus accessible pour notre quartier.

D'autre part, nous ne comprenons pas le choix du terminus à Montaigne Montesquieu alors que la station suivante Unitec dispose d'un parc relais, d'un lien avec les réseaux de bus et dessert la Bibliothèque Universitaire et de nombreuses résidences universitaires dont certaines en cours de construction.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président en l'expression de mes salutations cordiales.

Pessac, le 18 septembre 2012

Le président du syndicat de quartier Chiquet Fontaudin  
Jacques Da Rold